

# CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la **DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE**

*Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.*

## AIRBUS

### Avions A340-200/-300

Jonction voilure/mât réacteur -  
Inspection et modification du cheminement des câbles d'alimentation électrique (ATA 92)

#### **1. MATERIELS CONCERNES :**

Avions AIRBUS A340, modèles -211, -212, -213, -311, -312 et -313, tous numéros de série, à l'exception de ceux qui ont reçu l'application de la modification AIRBUS 45468 S16117 en production.

#### **2. RAISONS :**

Des opérateurs d'A340 ont rapporté que les câbles d'alimentation de l'IDG (Integrated Drive Generator) ont été endommagés, au niveau de la jonction voilure/mâts réacteurs, suite à une interférence entre les câbles d'alimentation et leur environnement.

Faisant suite a ces événements, des analyses zonales de sécurité, réalisées sur chaque mât réacteur, ont mis en évidence des interférences et frottements potentiels entre les câbles d'alimentation et leur environnement au niveau de la jonction voilure/mâts réacteurs 1, 2 et 3, notamment avec des tuyauteries carburant, un collier d'attache de la tuyauterie de prélèvement d'air ou un panneau de carbone externe.

Le frottement d'un ou deux câbles d'alimentation, associé à un courant supérieur à 60 ampères, peut conduire à la perte d'une phase associée à l'IDG affecté. Dans ce cas, le GCU (Generator Control Unit) détecte l'anomalie et déconnecte l'IDG. En revanche, si le courant est inférieur à 60 ampères, l'anomalie n'est pas détectée et le frottement peut générer des points chauds.

Cette situation non corrigée, combinée à une fuite d'un liquide inflammable, peut conduire à une situation potentiellement critique.

Le but de cette Consigne de Navigabilité (CN) est de rendre obligatoires une inspection visuelle détaillée de la surface de jonction voilure/mât réacteur n° 1 et la modification du cheminement des câbles d'alimentation électrique au niveau des jonctions voilure/mât réacteur n° 2 et n° 3.

.../...

**3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :**

Les mesures suivantes sont rendues impératives à compter de la date d'entrée en vigueur de cette CN :

Sauf si déjà accompli, dans les 21 mois qui suivent la date d'entrée en vigueur de cette CN :

**3.1. Jonction voilure/mât réacteur n° 1 (réacteur externe gauche)**

Effectuer une inspection visuelle détaillée de la surface de jonction voilure/mât réacteur et, si nécessaire, appliquer les actions correctives requises, conformément aux instructions données dans le BS AIRBUS A340-92-4052.

**3.2. Jonctions voilure/mât réacteur n° 2 et n° 3 (réacteurs interne gauche et interne droit)**

Modifier le cheminement des câbles d'alimentation électrique conformément aux instructions données dans le BS AIRBUS A340-92-4048 Révision 01.

---

REF. : Bulletin Service AIRBUS A340-92-4052  
Bulletin Service AIRBUS A340-92-4048 Révision 01  
(Toute révision ultérieure approuvée de ces BS est acceptable).

---

**DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 26 AVRIL 2003**